

MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-29

Extrait du registre des délibérations

Séance du 01 juillet 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le premier juillet à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 26 juin 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Christophe TRIPOZ, Mme Florence PIRAT

Excusé : Mme Laurie PASCAL, (ayant donné pouvoir à Sandra Ruch)

Secrétaire de séance : M. Christophe TRIPOZ

SALLE D'ANIMATION - REMBOURSEMENT D'UNE POIGNÉE DE PORTE

Vu la délibération 2021-37 du 25 octobre 2021, fixant les tarifs de location de la salle d'animation applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la location de la salle d'animation le week-end du 15 et 16 juin 2024, une poignée de porte dans les toilettes a été endommagée. La réparation est impossible, il convient de remplacer la poignée.

L'entreprise Louvet Yannick, Menuisier à Malafretaz a remplacé la poignée de porte. La facture s'élève à 102.00 € TTC

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant demandé au locataire de la salle pour le remboursement de cette réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la somme de 102 € de participation forfaitaire en remplacement de la poignée, aux locataires de la salle d'animation du week-end du 15 et 16 juin 2024.

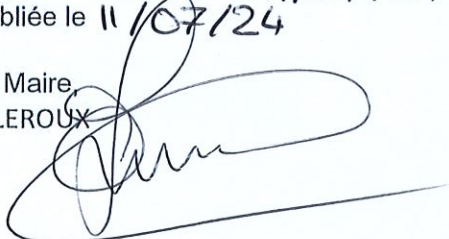
DIT que ce montant sera demandé aux locataires en cas détérioration d'une table à compter du 05 juillet 2024.

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 11/07/24

Publiée le 11/07/24

Le Maire,
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20240701-2024070129-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024

MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-29

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe Tripoz



Le Maire,
Gary LEROUX



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20240701-2024070129-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024